

Le

- 8 SEP. 2026

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM – 105-11/26

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT PLACE DE LA RÉPUBLIQUE LES 21 ET 22
SEPTEMBRE 2026, DE 10H30 A 17H30.**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement place de la République à l'occasion d'une animation proposée par la société Orange.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit Place de la République au droit du stand de la société Orange, les 21 et 22 septembre 2026, de 10H30 à 17h30.

ARTICLE 2 : En cas d'intempéries, l'animation sera déplacée Salle de la Forge (salle carrée).

ARTICLE 3 : La société Orange est chargée de la matérialisation du présent arrêté, sous contrôle des services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur Le Chef de centre de secours et d'incendie de Bégard,
- Orange,
- Les services techniques municipaux.

Le Maire
Gildas HERVÉ

